

Dégâts des campagnols et solidarité confédérale

L'agriculture vit au rythme des saisons mais quand le climat ou la nature posent problème, l'agriculture trinque ! C'est le cas des dégâts causés par les campagnols dans l'Arc jurassien et plus particulièrement dans les Franches-Montagnes. Les dégâts aux prairies et pâturages sont extrêmement importants et vont causer des pertes financières considérables à nombre d'agriculteurs.

En 2011, les maraîchers suisses ont été durement touchés par les conséquences de la crise provoquée par la bactérie EHEC. Les pertes enregistrées suite à l'effondrement du marché se sont élevées à 6.6 millions de francs. Suite à la demande de l'Union maraîchère suisse, le Conseil fédéral s'est dit disposé à examiner la situation et à étudier une aide financière pour les exploitations touchées dans la mesure où les pertes économiques de ces dernières dépassaient le risque entrepreneurial. Finalement, le Conseil fédéral a octroyé une aide de 2.9 millions de francs pour les pertes causées par la crise de la bactérie EHEC. L'Union maraîchère suisse a salué cette décision tout en précisant que ce montant ne couvrait tout au plus que 50% des pertes financières enregistrées.

La crise de la bactérie EHEC et les dégâts causés par les campagnols n'ont rien en commun sinon qu'ils provoquent des pertes importantes pour les exploitants concernés, des pertes qui s'élèvent bien au-delà du risque entrepreneurial.

Aussi, ces deux dossiers doivent-ils être traités de manière identique.

Dès lors, les soussignés interpellent l'Exécutif jurassien pour qu'il s'approche du Conseil fédéral, en concertation avec les autres cantons concernés et les organisations de défense professionnelle, afin d'étudier une indemnisation des pertes dues aux dégâts des campagnols dans la mesure où ces pertes dépassent le risque entrepreneurial.

Delémont, le 25 avril 2012

Groupe chrétien-social indépendant